



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DÉLIBÉRATION n° 2025/05/06 I

Finances locales - subventions

Séance du 19 mai 2025
Date de convocation : 13 mai 2025
Membres en exercice : 33
27 présents – 32 votants
Le quorum est atteint.

OBJET : Demandes de subventions auprès de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse (financements AERMC), du Fonds Vert, du Conseil Régional Occitanie et du Conseil Départemental du Gard (contrat territorial pour les collectivités) pour la désimperméabilisation de 3 cours d'écoles : Libération, Jean Macé, Georges Pompidou

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-neuf mai à dix-neuf heures, le conseil municipal de Vauvert (Gard) dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle Bizet, sous la présidence de Monsieur Jean DENAT, maire en exercice.

Présents :

Jean DENAT, Katy GUYOT, Bruno PASCAL, Annick CHOPARD, Rodolphe RUBIO, Laurence EMMANUELLI, Farouk MOUSSA, Elisabeth MICHALSKI, Christian SOMMACAL, Magali NISSARD, Francine CHALMETON, Jacky PASCAL, Daniel SALMERON, Christiane ESPUCHE, Nicole DUQUESNE, Frédéric DUMAS, Mohammed TOUHAMI, Alexandre BRIGNACCA, Benjamin ROUVIERE, Florinda RACE, Jean-Paul BERTRAND, Michel MATIVAL, Sandra LIAUTAUD, Serge GARNIER, Carole CALBA, Jean-Pierre GUSAÏ, Agnès AUGUSTE.

Absents ayant donné procuration :

Bruno JOUANNE a donné procuration à Christian SOMMACAL
Chantal LAIR-LACHAPELLE a donné procuration à Annick CHOPARD
Jean-Louis MEIZONNET a donné procuration à Jean-Pierre GUSAÏ
René GIMENEZ a donné procuration à Serge GARNIER
Emmanuelle GAVANON a donné procuration à Agnès AUGUSTE

Absente excusée :

Sandrine RIOS

En début de séance et en application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la désignation du secrétaire de séance : **Sandra LIAUTAUD a été élue à l'unanimité** (Jean DENAT, Katy GUYOT, Bruno PASCAL, Annick CHOPARD (2), Rodolphe RUBIO, Laurence EMMANUELLI, Farouk MOUSSA, Elisabeth MICHALSKI, Christian SOMMACAL (2), Magali NISSARD, Francine CHALMETON, Jacky PASCAL, Daniel SALMERON, Christiane ESPUCHE, Nicole DUQUESNE, Frédéric DUMAS, Mohammed TOUHAMI, Alexandre BRIGNACCA, Benjamin ROUVIERE, Florinda RACE, Jean-Paul BERTRAND, Michel MATIVAL, Sandra LIAUTAUD, Serge GARNIER (2), Carole CALBA, Jean-Pierre GUSAÏ (2), Agnès AUGUSTE (2)).

Suite délibération n° 2025/05/061

RAPPORTEUR : Mme Katy GUYOT, adjointe au maire

EXPOSE : La Ville de Vauvert s'engage résolument dans la transition écologique. Elle porte, notamment, un plan de végétalisation et de désimperméabilisation de trois cours d'écoles situées dans le quartier prioritaire de la ville (les écoles élémentaires Libération et Jean Macé et l'école maternelle Georges Pompidou), qui va permettre de réaliser des îlots de fraîcheur et de biodiversité.

Actuellement, les cours de ces écoles sont entièrement conçues en enrobé, et sont source de chaleur notamment l'été lors des fortes températures. Le projet a donc pour objet de créer des lieux végétalisés et ombragés pour créer un espace de convivialité et de jeux en harmonie avec la nature, tout en participant à la croissance d'îlots de fraîcheur sur le territoire communal.

Dans ce contexte la Ville sollicite le soutien de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse (financements AERMC), du Fonds Vert (Renaturation des villes et des villages), du Conseil Régional Occitanie et du Conseil Départemental du Gard.

En effet, l'imperméabilisation croissante des sols a eu de nombreuses conséquences sur le cycle de l'eau. L'eau ne s'infiltré plus, ruisselle, se charge en pollution et les volumes collectés dans les réseaux d'assainissement sont de plus en plus importants entraînant des déversements d'eau usée non traitée dans les milieux naturels. Une eau de pluie qui ne s'infiltré plus, ce sont aussi des nappes qui se rechargent moins avec des conséquences sur la disponibilité de la ressource en eau. Ces enjeux risquent de s'accroître avec le changement climatique : les petites précipitations seront plus rares mais les événements extrêmes plus intenses, plus fréquents (multiplié par 2 d'ici 2050) ce qui rendra difficile la gestion des eaux pluviales et fragilisera davantage les ressources en eau.

L'agence de l'eau soutient les études et travaux d'aménagements urbains et infrastructures paysagères favorisant le ralentissement des ruissellements et l'infiltration de l'eau de pluie là où elle tombe, en veillant à ne pas dégrader la qualité des eaux souterraines.

Pour obtenir le soutien financier de l'AERMC (12ème programme Agence de l'Eau RMC), et du Fonds Vert, il est demandé au préalable une étude hydraulique, réalisée par un bureau d'étude externe, ayant les compétences paysagiste-concepteur, hydraulique et VRD.

Le bureau d'étude CEREG a été missionné en janvier 2025 pour réaliser les études pré-opérationnelles et de maîtrise d'œuvre.

Planning prévisionnel études et travaux

- Le livrable de l'étude avant-projet (AVP) a été finalisé début mars (semaine 10).
- L'étude projet (PRO) et le dossier de consultation des entreprises (DCE) a été finalisé courant fin avril (semaine 17).
- Les travaux du lot 1 « terrassements –VRD » seront réalisés dans le cadre d'un marché à bon de commande
- La consultation des entreprises travaux pour le lot 2 « espaces vert et mobiliers » aura lieu courant mai 2025.
- Les études et les travaux préparatoires débuteront en juin 2025, avec un lancement des travaux durant l'été 2025, la plantation des végétaux aux vacances de la Toussaint et des ateliers de plantation avec les élèves prévus à l'automne 2025, afin de limiter l'impact sur le fonctionnement de l'école ;
- Une réception de chantier est envisagée avant la fin de l'année scolaire ou au plus tard au printemps 2026.

Suite délibération n° 2025/05/061

Coûts prévisionnels études et travaux

La demande de subvention porte sur les montants prévisionnels définis par le plan de financement suivant :

Montant estimatif des études et travaux à la fin de l'étude PRO :

Montants	Dépenses	
	Montant HT	Montant TTC
Mission MOE + données d'entrée	44 676,80 €	53 612,16 €
Montant estimatif des travaux à la fin de l'étude PRO - tranche ferme	399 442,62 €	479 331,14 €
Montant estimatif des travaux à la fin de l'étude PRO - tranche optionnelle (mobilier/jeux)	27 960,00 €	33 552,00 €
TOTAL	472 079,42 €	566 495,30 €

Montant prévisionnel de financement :

Montant prévisionnel de financement	Montants subventionnables	Taux par rapport au montant du projet (études et travaux)	Montant prévisionnel
Contrat territorial du Département du Gard (demande)	389 409 €	21%	97 352 €
Agence de l'eau (estimatif)	344 733 €	29%	137 893 €
Région (estimatif)	472 079 €	16%	73 472 €
Fonds Vert (estimatif)	344 733 €	15%	68 947 €
Autofinancement	472 079 €	20%	94 416 €
		100%	472 079,42 €

Le coût total des études de maîtrise d'œuvre réalisées par le cabinet CEREG est de 45 045 € TTC.

Le coût total des données d'entrées nécessaires à l'étude avant-projet (détection des réseaux enterrés, diagnostic amiante/HAP dans les enrobés et mesures de perméabilité) est de 8 567 € TTC.

Le coût total du projet, comprenant la totalité des études et des travaux pour les 3 cours d'écoles est estimé à 566 495, 30 € TTC.

La commune de Vauvert sollicite l'aide de l'agence de l'eau à hauteur de 29 %, du Conseil Départemental du Gard à hauteur de 21%, du Conseil Régional Occitanie à hauteur de 16%, du Fonds Vert à hauteur de 15 %, sur le montant de 472 079, 42 € HT.

Suite délibération n° 2025/05/061

L'autofinancement du projet correspond à un montant de 94 415, 88 € HT, soit 20% du coût total, correspondant à la part des dépenses assumées directement par la commune.

L'agence de l'eau, le Fonds Vert et le Conseil Départemental du Gard subventionnent uniquement les dépenses des travaux de désimperméabilisation et de végétalisation, soit un montant de 344 733 € HT. Sont exclues les dépenses de mobiliers.

PROPOSITION : Il est donc demandé au conseil municipal :

- D'approuver le projet,
- D'autoriser Monsieur le maire à solliciter l'attribution et le versement des financements auprès de :
 - o L'agence de l'eau
 - o du Fonds Vert
 - o du Conseil Départemental du Gard
 - o du Conseil Régional Occitanie
- D'autoriser Monsieur le maire à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

DECISION : Le conseil municipal, oui l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré
DECIDE

D'adopter à l'unanimité la proposition du rapporteur (Jean DENAT, Katy GUYOT, Bruno PASCAL, Annick CHOPARD (2), Rodolphe RUBIO, Laurence EMMANUELLI, Farouk MOUSSA, Elisabeth MICHALSKI, Christian SOMMACAL (2), Magali NISSARD, Francine CHALMETON, Jacky PASCAL, Daniel SALMERON, Christiane ESPUCHE, Nicole DUQUESNE, Frédéric DUMAS, Mohammed TOUHAMI, Alexandre BRIGNACCA, Benjamin ROUVIERE, Florinda RACE, Jean-Paul BERTRAND, Michel MATIVAL, Sandra LIAUTAUD, Serge GARNIER (2), Carole CALBA, Jean-Pierre GUSAÏ (2), Agnès AUGUSTE (2)).

POUR EXTRAIT CONFORME

La secrétaire de séance,

Le maire,

Sandra LIAUTAUD

Jean DENAT

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte en vertu de :

- son dépôt en préfecture le.....
- sa notification le.....
- sa publication le.....

et informe qu'en vertu du décret 83-1025 le présent peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter du

Pour le maire par délégation,
La directrice générale des services,
Yolande Cavalier